

# Règlement de la « Coupe de Wallonie »

## Article 1 – Critère de régularité – Compétitions concernées

La « Coupe de Wallonie » est un critère de régularité.

Seules les compétitions organisées aux dates suivantes sont prises en compte pour ce critère, et donc pour l'obtention de la « Coupe de Wallonie » :

- 7 mars – Aubel
- 24 mai – Aubel
- 30 août – Glabais Hills
- 13 septembre – Ranch de la Coulisse
- 27 septembre – Torhout (**Championnat de Belgique**)
- 11 octobre – Basècles

**NB :** Toute compétition ajoutée ultérieurement à ce calendrier ne sera pas prise en compte pour la « Coupe de Wallonie ».

## Article 2 – Conditions de participation

Pour être classé dans la « Coupe de Wallonie », tout voltigeur doit obligatoirement :

- participer au **Championnat de Belgique** (le 27 septembre à Torhout) ;
- participer à **4 des autres compétitions** listées à l'article 1 (celles du 7 mars, 24 mai, 30 août, 13 septembre ou 11 octobre).

Soit un total de **5 participations** (4 compétitions + le Championnat de Belgique).

## Article 3 – Changement de catégorie en cours de saison

Les voltigeurs peuvent changer de catégorie durant la saison.

Ceux qui souhaitent être classés pour la « Coupe de Wallonie » seront évalués sur la base de la **moyenne de leurs points finaux** obtenus dans la **catégorie dans laquelle ils ont participé le plus souvent**.

### Exemple :

Un compétiteur commence en **Initiation**, participe à 2 compétitions, puis passe en **Niveau 1** pour 2 compétitions. Il participe au Championnat de Belgique en **Niveau 2** et termine sa saison le 11 octobre en **Niveau 3**.

Il sera jugé et classé pour la « Coupe de Wallonie » en **Niveau 1** (le niveau le plus

élevé parmi ceux où il a le plus grand nombre de participations dans le cadre du critère de régularité).

## **Article 4 – Classement pour les compétiteurs d’une même catégorie**

Pour les voltigeurs qui participent à **toutes les compétitions dans la même catégorie** (sans changement de catégorie), le classement pour la « Coupe de Wallonie » sera calculé sur la base des **4 meilleurs résultats** + le **résultat obtenu au Championnat de Belgique**.

### **Ajouts :**

- Pour les compétiteurs qui participent, lors d’une même journée de compétition, à **deux épreuves différentes** (par exemple deux niveaux ou deux disciplines différents), seuls les points obtenus dans **l’épreuve la plus élevée** seront pris en compte. Les autres points obtenus ce jour-là ne comptent pas pour la sélection.
- Pour les compétiteurs qui participent, lors d’une même journée de compétition, **deux fois à la même épreuve**, seuls les points de l’épreuve où ils ont obtenu les **meilleurs points** seront retenus. L’autre épreuve ne compte pas pour la sélection.

## **Article 5 – Remise des prix**

La remise de la « Coupe de Wallonie » aura lieu le **11 octobre à Basècles**.

### **Ajouts :**

- Les compétiteurs qui satisfont déjà aux critères pour être éligibles à la Coupe de Wallonie **avant** la compétition de Basècles ne sont **pas obligés** de participer à la compétition de Basècles.
- Il est toutefois **fortement recommandé** d’être présent si vous êtes éligible à la Coupe de Wallonie.
- Le **résultat final** de la Coupe de Wallonie ne sera connu qu’**après tous les résultats de la compétition de Basècles**.